

Compte rendu de séance
Séance du 10 mai 2021

Le 10 mai 2021 à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Grande salle du Foyer rural, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, HUYGHUES DESPOINTES Charlotte, MM : DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusés ayant donné procuration : Mme AUBERT Brigitte à Mme GAUTIER Laurence, MM : BODIN Christophe à M. FORGEARD Cédric, LARUE Olivier à M. RICOT Thierry

Excusée : Mme PAPONNEAU Laure

Absent : M. GRUDE Pierre-Alexandre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 04/05/2021

Date d'affichage : 04/05/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS

A été nommée secrétaire : Mme GAUTIER Laurence

Objets des délibérations

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2021-38

Union Sportive Crosmiéroise Prise en charge des factures d'électricité - 2021-39

Appel à candidatures "Mon village durable" - 2021-40

Effacement des réseaux route de l'Argance - 2021-41

Lotissement Arthénuère Subvention Logements locatifs - 2021-42

Convention transfert partiel de gestion de la voirie communautaire - 2021-43

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

réf : 2021-38

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
2021-26	DIA	-	Parcelle ZM78 située 14 rue des Noisetiers	-
2021-27	Devis	VEOLIA	26 rue Nationale Modification branchement eau potable	1 057 €
2021-28	Devis	GESCOP	EPICERIE BISTROT Convention conseil création SCIC	3 348 €
2021-29	Devis	JARDINS LOISIRS TECHNIQUE	Tondeuse HONDA	999 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Union Sportive Crosmiéroise Prise en charge des factures d'électricité

réf : 2021-39

Vu la délibération du 17/06/1991 dans laquelle la Mairie accepte de prendre en charge 70% des factures d'électricité à la demande du club,

Vu le projet de fusion en cours avec le club de la Commune du Bailleul,

Le Maire propose au Conseil municipal de ne plus demander au club de participation sur les charges d'électricité au Stade municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de prendre en charge l'intégralité des factures d'électricité du Stade municipal tout en restant vigilant sur le respect des lieux et de l'utilisation (eau, électricité, etc.).

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Appel à candidatures "Mon village durable"

réf : 2021-40

Le Maire propose au Conseil municipal de répondre à l'appel à candidature « Mon Village Durable » du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Vallée du Loir.

L'objectif de cet appel à candidatures est de sélectionner et accompagner une commune pilote dans une démarche territoriale de transition écologique et énergétique. Il s'agira de faire émerger et mettre en œuvre un projet, en partant des aspirations locales, dans une logique participative avec les habitants et les acteurs locaux. L'ambition est d'accompagner des démarches innovantes et créatives dans les ruralités et d'expérimenter une nouvelle façon de construire des politiques publiques. La commune lauréate bénéficiera d'un accompagnement de 18 mois par le PETR Pays Vallée du Loir, ainsi que par les partenaires du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, d'autoriser le Maire à déposer la candidature de la Mairie à l'appel à manifestations d'intérêt "Mon Village Durable" du PETR Pays Vallée du Loir et à signer tous les documents nécessaires au dossier. Il souhaite s'inscrire dans la démarche.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Effacement des réseaux route de l'Argance

réf : 2021-41

Le Maire présente au Conseil municipal l'esquisse établie par ENEDIS pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimée par ENEDIS à 10 000 €.
- Conformément à la décision du Conseil général du 08/10/2001, le reste à financer par la commune est de 30% du coût à confirmer après la réalisation de l'étude d'exécution soit 3 000 €.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée de réseau téléphonique.

Le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 07/02/2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés par Orange et financés par la commune.

- Le coût de cette opération est estimée par Orange à 5 000 €.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27/02/2017, la participation de la commune est de 100% du coût à confirmer après la réalisation de l'étude d'exécution soit 5 000 € pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de :

- confirmer que le projet est conforme à la demande.
- solliciter l'inscription du projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil départemental sur avis des comités des sites, pour un réalisation si possible au dernier trimestre 2021.
- solliciter le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engager à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit 600€ dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- accepter de participer à 30% du coût des travaux pour l'électricité et à 100% du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution.
- s'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet.
- autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Lotissement Arthénuère Subvention Logements locatifs

réf : 2021-42

Dans son Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en 2021, et dans le cadre de sa politique en faveur du logement locatif social, la Communauté de Communes du Pays Fléchois participe à la charge foncière et aux frais de viabilisation, auprès des communes, pour les opérations menées sur son territoire, à hauteur de 60 000 € par an répartis comme tel: 3 000 € par logement, plafonné à 10 logements annuels par commune.

Dans ce cadre, le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière pour participer aux frais de viabilisation de l'opération : Construction de 4 logements locatifs sur le lotissement de l'Arthénuère. Cette aide est plafonnée à 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de solliciter une aide financière de 12 000 € à la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'opération de 4 logements locatifs sociaux construits sur le lotissement de l'Arthénuère et autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention transfert partiel de gestion de la voirie communautaire

réf : 2021-43

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour permettre le remboursement des frais de fauchage et d'élagage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert de gestion partielle de l'emprise de la voirie d'intérêt communautaire.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

1. Commission Environnement

La Commission Environnement se réunira le mercredi 19 mai à 20H30 pour le fleurissement municipal.

2. Familles rurales

Le Maire informe le Conseil municipal que l'Association Familles rurales de Bazouges-Cré-sur-Loir met en place un portail familles à la rentrée scolaire 2021/2022 pour permettre aux parents d'inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire. Ce nouvel outil numérique permettra de suivre les inscriptions et les effectifs afin d'améliorer la gestion du service. Des tests sont actuellement en cours.

Séance levée à 22H15

En Mairie, le 19/05/2021

Le Maire

Jean-Yves DEN

